



Séance du 28 octobre 2021

**METROPOLE DE LYON  
COMMUNE DE SAINT GENIS LES OLLIERES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de séance

Approuvé lors de la séance du 16 décembre 2021

---

**MEMBRES PRÉSENTS :** Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Céline CUCUMEL, Marine EVRARD, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Serge LAFAURIE, Jean-Yves MARTIN, Martin MAVOUNGOU, Myriam MAZARD, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Florence SUPPLISSON, Vincent SMETS, Serge VIGNON.

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Carole SCHIEPAN	donne pouvoir à	Pascal GUCHER
Joffrey DUPOIZAT	donne pouvoir à	Serge VIGNON
Anne CALENDRAS	donne pouvoir à	Martin MAVOUNGOU

**MEMBRES ABSENTS :**

**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :**

Jean-Yves MARTIN et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

L'an deux mil vingt et un, le 28 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

M. le Maire procède comme à chaque début de séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire propose que Jean-Yves MARTIN assure cette fonction et propose un vote : **unanimité.**

**OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire informe l'assemblée de l'arrivée dans la collectivité de David Desjardins, nouveau Directeur Général de Services (DGS) et lui permet de prendre la parole pour se présenter au Conseil municipal.

M. le Maire propose le retrait de la délibération relative au CAUE.

*Arrivée de Pascal GUCHER.*

**Le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

**1) Délibération n° 2021.59 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont

invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021. Anne CALENDRAS réitère sa demande du tableau des effectifs. Monsieur le Maire précise qu'il doit être au préalable approuvé au CT du 30 novembre. Il sera donc transmis en décembre.

**En l'absence d'autres questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité**

### **2) Délibération n° 2021.60: Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour abattage d'arbre**

Comme le rapporte Jean-Pierre COCHARD, une visite, en présence des services Arbres et paysages de la Métropole de Lyon, a permis d'identifier un arbre en mauvais état phytosanitaire, situé sur du foncier communal, et nécessitant d'être abattu et remplacé. Cet arbre est situé en zone de protection par le Plan local d'urbanisme et d'habitat, notamment en zone EVV et en limite EBC, le dépôt d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

*M. MAVOUNGOU demande s'il y aura une compensation pour la perte de cet arbre*

*M. COCHARD répond que oui un arbre équivalent devra être replanté.*

**En l'absence d'autres questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

### **3) Délibération n° 2021.61 : Convention de mise à disposition de l'outil FISCALIS avec la Métropole de Lyon.**

Comme le rapporte Mme Bernier, l'outil Fiscalis est mis gracieusement à disposition de ses communes par la Métropole. Il s'agit d'information financières et fiscales qui intéressent la commune.

*Mme SUPPLISSON demande si ce logiciel a déjà été utilisé.*

*M. MAVOUNGOU pose la question de la confidentialité de ces informations.*

*Mme BERNIER répond qu'il s'agit d'une base de données générales et statistiques. Il ne s'agit pas de données personnelles et que la personne référente pour cet accès sera un agent de la collectivité à savoir le responsable des finances.*

*M. COCHARD précise que cela permet de situer les communes les unes par rapport aux autres.*

*M. MAVOUNGOU s'interroge sur la possibilité de mettre des noms.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation des données personnelles est gérée par le RGPD. Il rappelle que la personne référente est seule habilitée à faire des demandes et est soumise au secret professionnel dans le cadre de son travail.*

**En l'absence d'autres questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

### **4) Délibération n° 2021.62: Dénomination d'une voie nouvelle Allée du Clos de Bel Air.**

Comme le rapporte Jean-Ludovic CHEVIKOFF il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des espaces publics, des équipements publics et des rues qu'elles soient publiques ou privées. Le lotissement de 10 lots situé au 32 avenue Marcel Mérieux (parcelle cadastrée AE68) a fait l'objet d'un arrêté favorable en date du 22 juillet 2019. Ce lotissement est desservi par une nouvelle voie, l'extrait du plan cadastral de la DGFP a fait l'objet d'une numérotation correspondante à chaque parcelle des 10 lots, et l'attestation du 25 juin 2019 certifie que la parcelle cadastrée AE68 est située « Allée du Clos de Bel Air » Il convient donc d'adopter une dénomination pour cette nouvelle voie privée située en impasse au sein de ce lotissement

**En l'absence de questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

#### **5) Délibération n° 2021.63 : Augmentation du temps de travail d'un emploi**

Comme le rapporte Joëlle ROCHE l'augmentation de la population de la commune engendre un besoin de service plus important au service Animation, l'augmentation du temps de travail d'un agent est nécessaire à compter du 1er septembre 2021

La personne qui travaillait au restaurant scolaire et animation passe en totalité au service animation à raison de 28h/35h semaine.

**En l'absence de questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

#### **6) Délibération n° 2021.64 : Convention avec le SDMIS pour les sapeurs-pompiers volontaires**

Comme le rapporte Joëlle ROCHE La convention permet aux enfants des pompiers non inscrits à la cantine d'être inscrits sans réservation si les parents sont réquisitionnés pour des interventions imprévues. Actuellement 3 élèves sont potentiellement concernés. Idem sur le temps périscolaire.

*M. MARTIN souhaite savoir si cela concerne le soir*

*Mme ROCHE lui répond que oui.*

*M. MAVOUNGOU demande s'il y a des pénalités*

*Mme ROCHE répond qu'évidemment non. Seuls les abus récurrents sont pénalisés.*

**En l'absence d'autres questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

#### **7) Délibération n° 2021.55 : Fixation indemnité forfaitaire activité accessoire festival changez d'air 2022**

Comme le rapporte Pascal GUCHER, le festival Changez d'Air constitue un axe fort de la politique culturelle communale et sa prochaine édition se déroulera en 2022 pour sa 21ème édition. L'intervenant chargé de cette mission depuis le commencement du festival possède le statut de fonctionnaire et cette mission doit être considérée au titre de l'exercice d'une activité accessoire. L'employeur principal a donné son accord sur les missions et les modalités de rémunération,

L'activité s'exécutera dans le cadre de 2 missions spécifiques et que ces missions, de par leur nature et leur spécificité justifient la rémunération suivante :

- Élaboration de la programmation artistique du festival pour l'année 2022
- Exécution contractuelle de la programmation 2022 et suivi des artistes

**En l'absence de questions et remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.**

#### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

Joelle Roche informe de l'évolution de la carte scolaire souhaitée par la métropole pour le collège Jean Jacques Rousseau de Tassin qui arrive à saturation. La métropole travaille sur la rentrée scolaire 2022. La municipalité n'a été informée officiellement que le 21 octobre 2021 de ce souhait. Les collèges alentours ont été présentés : Collège Jean Jacques Rousseau à Tassin (720 élèves pour 750), Collège des Battières à Lyon (600 pour 730) / Collège Laurent Mourguet à Ecully (400 pour 650). La Métropole propose 3 scénarii :

- Charbonnières part pour Laurent Mourguet (Ecully)
- Saint-Genis-les-Ollières part pour les Battières mais saturation prévue en 2025

- Une moitié de Saint-Genis-les-Ollières reste à Tassin et l'autre moitié part pour les Battières. Mme ROCHE indique que cette dernière option est inenvisageable.

Mme Roche indique que le temps de trajet serait d'une heure pour les Battières. La ligne actuelle arrivant déjà souvent en retard pour le Collège Jean-Jacques Rousseau.

**Mme Bernier** demande si la 3<sup>e</sup> option de la métropole impliquerait une répartition géographique et la réponse est affirmative.

Lors de cette réunion, la métropole souhaitait proposer l'un des scénarii au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) prévu le 7 décembre. La Commune de Saint-Genis-les-Ollières n'ayant été pré informée de rien, Mme Roche a quitté la réunion sans donner un accord. Le 15 novembre, prochaine réunion avec la métropole, un courrier sera rédigé dans les prochains jours par la Mairie.

M. le Maire invite le public à intervenir et propose une suspension de séance de 15 minutes.

Une parente d'élève souhaite savoir comment aider la directrice d'école et la Municipalité.

**M. le Maire** confirme que l'action des parents est importante.

**M. Mavoungou** rappelle que c'est la métropole qui décide la carte scolaire de ses collèges et que d'ordinaire la métropole doit réunir toutes les communes et tous les collèges. Une telle réunion serait souhaitable afin de trouver une solution globale sur tout le secteur. En effet, par exemple une partie de Tassin qui est à proximité de Lyon 5 pourrait se rendre aux Battières. Pour rappel, les collèges appartiennent à la Métropole et non à une commune !

**Le Maire** rappelle que le courrier de la Mairie va faire part de l'étonnement de la commune d'être informée si tardivement et du refus des propositions faites le 21 octobre.

**Mme BERNIER** demande si Brindas est surchargé

**MME ATTANASIO** s'inquiète pour la sécurité des élèves qui auront raté le car junior !

Public : remerciement d'un parent d'élève à la mairie pour ce qui est fait, qui permet de souder les enfants à l'école publique et évitera une fuite des élèves vers le privé à cause des changements.

**Mme ROCHE** précise que 1/3 des enfants du village vont déjà dans le privé notamment à Vaugneray.

**Mme ROCHE** propose de tester le junior direct début novembre pour le transport aux Battières.

**M. COCHARD** se demande si la métropole ne devrait pas être plus précise sur l'arrivée d'un nouveau collège.

**M. MAVOUNGOU** précise qu'il faut au moins 7 ans pour créer un nouveau collège (terrain + permis de construire + construction)

**Mme PEREZ** ajoute que la métropole est sensible au développement durable et qu'en la matière les transports imaginés pour cette future carte allongeront les temps de transport.

**Mme BOUVIER** souhaite savoir si les élèves déjà au collège de Tassin devraient changer de collège et la réponse est négative.

La suspension de séance est levée.

Monsieur le Maire indique que le lundi 29 novembre 19h à la salle des fêtes, un moment de rencontre entre les élus du conseil municipal et le personnel municipal aura lieu (avec pass sanitaire).

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 21h30 minutes.

**SIGNATURE DES 24 MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021 :**

**Clémence ATTANASIO**



**Martine BERNIER**



**Françoise BOUVIER**



**Céline CUCUMEL**



**Marine EVRARD**



**Jean Ludovic CHEVIAKOFF**



**Jean Pierre COCHARD**



**Thierry COUEDEL**



**Didier CRETENET**



**Xavier FAYOLLE**



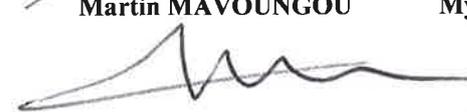
**Pascal GUCHER**



**Serge LAFAURIE**



**Jean Yves MARTIN**



**Martin MAVOUNGOU**

**Myriam MAZARD**



**Solange PAOLI**



**Martine PEREZ**

**Pierre REBOURG**



**Joëlle ROCHE**



**Dominique SINAY**



**Anne Sophie SUCHEL-  
JAMBON**



**Florence SUPPLISSON**



**Vincent SMETS**



**Serge VIGNON**

